
Représentations de l'accueil et de l'Humanitaire dans les sites internet des organisations transnationales, nationales et locales reliées à l'intervention auprès des réfugiés

Francine Saillant *Université Laval*

Marguerite Cognet *Université du Québec à Montréal*

Mary Richardson *Université Laval*¹

Résumé : L'article propose une analyse du discours concernant l'Humanitaire et les réfugiés à partir d'une sélection de sites internet des organisations transnationales, nationales (canadiennes) et locales (québécoises) dont l'action est dirigée de façon significative sur les réfugiés eux-mêmes. Les auteurs proposent de suivre, du transnational au local et à travers les textes clefs des sites, les termes de réfugié, de humanitaire, de communauté et de citoyen et de saisir les déplacements de sens et les mouvements de dé-territorialisation et re-territorialisation. Les résultats permettent de mettre en évidence la désubstantialisation de ces termes de même que leur localisation au sein de chacun de ces sites. La vision de l'Humanitaire qui se dégage de notre analyse en est une qui remet en cause son universalisme de même que l'intérêt de mettre en perspective les conceptions localisées de ses diverses significations, incluant celle qui émane des organismes transnationaux.

Mots-clés : analyse de discours, Internet, Humanitaire, réfugié, communauté, citoyen, transnational, national, local

Abstract : This article sets forth an analysis of discourse concerning humanitarianism and refugees, based on a selection of the Internet sites of transnational, national (Canadian) and local (Quebecois) organizations whose action is to a significant degree focussed on refugees themselves. The authors propose to cover both the transnational and the local as they search key texts in these sites for the terms for refugee status, humanitarianism, community and citizenship, and try to apprehend the shifts of meaning and movements of de-territorialization and re-territorialization. Our findings enable us to accomplish the deconstruction of these terms as well as their localization in the core of each one of these sites. The vision of humanitarian action which emerges from our analysis is one which puts its universality in question at the same time that it stimulates us to develop our perspective on localized concepts and their various significations, including those which emanate from transnational organizations.

Keywords : discourse analysis, Internet, humanitarianism, refugee status, community, citizenship, transnational, national, local

Les réalités sociales, politiques et culturelles entourant la mondialisation ont favorisé l'émergence de deux phénomènes inter-reliés : l'importance grandissante des migrations, au sein desquelles s'accroît le nombre des personnes réfugiées (Abélès et Pandolfi 2002; Agier 2002, 2004; Appadurai 2001; HCR 2000; Maalki 1995, 1997), et la montée des interventions humanitaires, tant sur les plans transnational, national que local (Conoir et Verna 2002; Fassin 2004; Milner 2004).

Nous assistons à travers ces deux phénomènes au flux des populations, d'images et d'idées qui caractérisent l'actuelle modernité, décrite par plusieurs, dont Appadurai (2001), Auger (1990, 1994), Hannerz (1992), Abélès et Cuillerai (2002), comme un flux multiconnecté et déterritorialisé. Les réseaux diasporiques de migrants et de réfugiés communiquent entre eux au moyen de divers circuits économiques, sociaux et culturels qu'ils développent par-delà le territoire de l'État-Nation comme c'est le cas de Montréal à Vancouver (Clifford 1994); les grandes organisations humanitaires se sont multipliées, ont pris aussi de plus en plus un caractère transnational² et elles ont pignon sur rue dans toutes les capitales de l'Occident (Conoir et Verna 2002; Dauvin et Siméant 2002; Humanitarian Studies Unit 2001; Pandolfi 2002; Les temps modernes 2004); leur action est le plus souvent éloignée de leur centre de décision et dépasse aussi le cadre de l'État-Nation. Les images médiatiques de l'Humanitaire sont devenues iconiques dans un monde instable et mouvant (Pandolfi et Abélès 2002), juxtaposant des visions contradictoires comme le point de vue étonnant de l'humanisation possible du contrôle politique et de la violence guerrière et l'utopie affirmée de l'extension transfrontière des solidarités entre les humains, et du coup de la responsabilité des individus contemporains qui déborderait le contexte du face à face (au sens de Lévinas 1982) ou celui des futures générations (comme l'entend Jonas 1997) pour s'étendre à l'ensemble des sociétés et cultures à travers une forme plus ou moins explicite de cosmopo-

litisme (Derrida 1997). La dé-territorialisation³ des personnes (Appadurai 1996; Giddens 1990) et des actions que représentent les flux de réfugiés et de l'action humanitaire transfrontière⁴ interpelle quant à ce qui advient des obligations et responsabilités des collectivités face aux individus rejoignant à travers de multiples intermédiaires un nouveau territoire qui prendra pour eux plusieurs noms et significations (nation, pays, société d'accueil, communauté d'accueil, communauté culturelle, diaspora).

La dyade réfugié-humanitaire persiste au plan des représentations collectives tant elles co-existent de façon constante tout au long du 20^{ème} siècle (HCR 2000), surtout depuis la fin de la deuxième guerre mondiale et de façon plus accentuée, à partir de la guerre au Vietnam puis ensuite en suivant les grands conflits survenus en ex-Yougoslavie, au Rwanda, en Afghanistan et plus récemment en Iraq⁵. Dans les médias comme dans l'internet, des représentations les plus prégnantes nous dirigent vers une vision marquée par la dé-territorialisation des personnes et des pratiques, la double perspective de la perte et de la quête de la communauté et une socialité caractérisée par la fragmentation et la discontinuité des expériences (Agiar 2002; Pandolfi 2002). Ce point de vue est le résultat d'un regard qui privilégie une vision à partir des ONG humanitaires transnationales, négligeant leur appréhension sous l'angle d'un circuit permettant de passer du transnational au local et aussi d'aborder l'Humanitaire à partir de ses organisations les plus petites et les plus reliées au tissu social où elles s'insèrent (par exemple, en passant du Haut Commissariat aux réfugiés des Nations Unies [UNHCR] à des petits organismes locaux agissant sur un territoire restreint d'une région ou d'un quartier). Plutôt que de présenter l'Humanitaire et les réfugiés de façon univoque et monolithique, ou à partir d'un seul point du circuit, nous proposons de les étudier comme un circuit pluriel de pratiques et de sens plaçant en tension dé-territorialisation et re-territorialisation. La pluralité de sens et de pratiques renvoient, dans le présent contexte, à des notions comme celles d'accueil, de réfugié, de citoyenneté, de communauté et aussi d'Humanitaire, que nous verrons plus spécifiquement ici.

La première partie de cet article présente l'importance du phénomène migratoire et plus particulièrement des réfugiés dans le monde, au Canada et au Québec, et situe le problème que posent ces populations quant à leur position problématique face à ce qu'il est convenu d'identifier comme la perte ou la brisure des liens sociaux, d'où l'insistance des sociétés, à diverses échelles, à fournir des réponses aux difficultés de cette perte, par des interventions gouvernementales (État-Nation) mais aussi

humanitaires et communautaires (société civile) dont la teneur peut varier entre une gestion politique des liens et une éthique de l'ouverture aux différences tout en suggérant toujours une vision particulière de l'accueil. La deuxième partie expose brièvement la place de l'Humanitaire dans l'internet en tant que matrice de discours et de sens, porteuse de représentations non homogènes des pratiques concernant l'accueil, les réfugiés, la relation à l'État-Nation (citoyenneté), à la société civile et aux divers groupes ethno-culturels (communauté). La méthodologie d'analyse des sites permet de situer le corpus que nous avons voulu représentatif de divers types d'organismes agissant aux niveaux transnational, national et local. La troisième partie décrit en détail les populations visées par ces organismes, les finalités de l'action et les moyens essentiels. Enfin, la dernière section inclut une discussion sur les similarités et les différences dans les représentations de l'accueil dans les sites selon les niveaux en prenant pour fil conducteur les significations attribuées aux termes réfugié, citoyen, humanitaire et communauté. Il semble ainsi possible de saisir la désubstantialisation de l'Humanitaire, du réfugié, de la citoyenneté, à travers des représentations polysémiques de l'accueil. La conclusion ouvre sur des hypothèses identifiant les transformations de ces catégories, du transnational au local, mettant en valeur des définitions non essentialisées et non universalisées, de même que sur des propositions sur le développement de l'anthropologie de l'Humanitaire.

Importance du phénomène des réfugiés dans les flux migratoires et de l'intervention humanitaire

La recherche de refuge suite à des conflits, des désastres naturels ou de la persécution est un phénomène vieux comme l'humanité et constitue l'une des principales causes des grandes migrations de populations, lequel gagne le Québec et la plupart des pays euro-américains. Cependant, ce phénomène a pris des significations nouvelles au cours du dernier siècle, en raison des instabilités sociales, économiques et politiques associées à la formation de nouveaux États-Nations après la fin de l'ère coloniale, la fin de la guerre froide, de même que les actions militaires et les politiques étrangères des nations industrialisées (Boyd 1999). Au début de l'année 2002, 19,8 million de personnes étaient sous le mandat du Haut commissariat aux réfugiés des Nations Unies (UNHCR). Parmi elles, 61% (12 051 000) sont des réfugiés, 940 800 (5%) sont des demandeurs d'asile, 5,3 millions (25%) sont des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, 472 700 (3%) sont des réfugiés retournés et 241 000 sont des personnes

déplacées retournées (Haut Commissariat aux réfugiés des Nations Unies, UNHCR www.unhcr.ch).

Des actions humanitaires pour venir en aide aux personnes déplacées se sont déployées autant dans les pays affectés que dans les camps de réfugiés dans les pays limitrophes. De plus, certains pays acceptent d'apporter une aide humanitaire aux réfugiés en leur accordant asile, soit temporairement, soit de façon permanente. Des organismes tels que l'ONU (particulièrement à travers le Haut Commissariat aux Réfugiés) mais aussi de nombreuses ONG internationales, interviennent de plus en plus dans divers pays en guerre auprès des populations civiles au nom de principes humanitaires et du Droit Humanitaire International (DHI)⁶, basé sur l'universalité et la neutralité. La formation des camps de réfugiés au Rwanda, au Kosovo dans les années 1990, et en Afghanistan plus récemment, mais aussi les interventions d'urgence comme on l'a vu en Irak, découlent de l'intention de «protéger» les populations civiles et de «réduire» les méfaits de guerre. Les camps se veulent en principe provisoires, les interventions à court terme. Le Canada agit à la fois en conséquence de ses politiques internationales lors d'interventions humanitaires hors de son territoire, et de ses politiques nationales reliées à l'accueil des réfugiés et à leur intégration sur son territoire. Le Canada accueille, pour des raisons humanitaires, à titre d'immigrants reçus (ou réfugiés publics) nombre de personnes fuyant des situations de guerre et de catastrophes, mais aussi des demandeurs d'asiles.

Contexte canadien

On dit que le Canada est un pays d'immigration et il est certain que la structure démographique et ethnique de la population canadienne est en grande partie le résultat des politiques d'immigration et des mouvements de population tout au long de l'histoire du pays. En 2003, il y avait 133.094 réfugiés et 41,575 demandeurs d'asile au Canada, soit un total de 174,669 (UNHCR, www.unhcr.ch).

C'est le gouvernement fédéral (Citoyenneté et Immigration Canada, CIC) qui accorde le statut de réfugié. Le mandat du CIC (www.cic.gc.ca) révèle l'importance du principe de l'aide humanitaire: «La Direction générale des réfugiés joue un rôle important dans le maintien de la **tradition humanitaire du Canada** en assurant la protection des réfugiés et des personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire.» [les caractères gras sont de nous]. Les réfugiés, qui ne forment pas un groupe homogène, sont accueillis au Canada à travers une multitude d'organisations (gouvernementales et non-gouvernementales) plus ou moins reliées entre elles ayant au moins en commun une certaine idéologie humanitaire, mais également une variété d'autres perspectives.

Contexte québécois

«En vertu de l'article 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, la compétence en matière d'immigration est partagée avec le gouvernement canadien. L'accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des réfugiés reconnaît au Québec la pleine compétence à l'égard de l'intégration des nouveaux arrivants et de la sélection des candidats se destinant à son territoire : candidats indépendants, réfugiés se trouvant à l'étranger et autres personnes en détresse» (*Plan Stratégique 2001-2004*, MRCI). Au Québec, c'est le ministère des Relations avec les citoyens et l'Immigration (MRCI) qui s'occupe de l'intégration et de l'accueil des réfugiés. Les réfugiés composent environ 25% des immigrants au Québec. De plus, le Québec a reçu 27% de ce qu'on appelle «l'immigration humanitaire» canadienne en 2000 et 31,4% des personnes qui ont sollicité l'asile au Canada, ce qui est la proportion la plus élevée au pays (*Plan Stratégique 2001-2004*, MRCI). Dans sa planification pour la période de 2004-2007, le MRCI prévoit accepter annuellement 2,500 réfugiés sélectionnés à l'étranger (qui seront dirigés vers les diverses régions du Québec) et 4,500 demandeurs d'asile par année (concentrés surtout dans la région montréalaise) (Ministère des Relations avec les Citoyens et les Immigrants, MRCI, www.mrci.gouv.qc.ca). Il en acceptait un nombre annuel semblable entre 2002 et 2005.

Tout comme ailleurs au pays, les réfugiés arrivant au Québec sont accueillis à travers une multitude d'organismes gouvernementaux, non gouvernementaux, ou «traditionnels» tels que l'Armée du Salut, les associations religieuses, ethniques, ou féminines. Qu'il s'agisse de réfugiés demandeurs d'asile ou de réfugiés sélectionnés à l'étranger, ces deux populations ont affaire à un réseau d'organismes et d'acteurs qui doit les accompagner dans leur processus «d'intégration» dans les diverses régions du Québec. La diversité de ces organismes et acteurs, de même que des expériences singulières des réfugiés, suppose des formes de relations, de liens, et de significations qui leur sont données, qui débordent ou juxtaposent la signification universaliste de l'idéologie humanitaire.

Les réfugiés, leurs liens à la société d'accueil et le prisme de l'Humanitaire

Au-delà des motifs, humanitaires ou non, qui justifient l'accueil, les expériences d'intégration des réfugiés sont susceptibles de varier fortement selon les cohortes et circonstances de départ, les régions d'origine et de destination, les services offerts, les expériences singulières des personnes incluant leurs relations à la culture et/ou au milieu d'origine, les attentes des réfugiés eux-

mêmes, le fait que les réfugiés fassent partie ou non d'un groupe de personnes sélectionnées à l'étranger par le Canada ou d'un groupe de demandeurs d'asile, pour ne nommer que ces variables. Des différences peuvent aussi survenir entre les idéaux humanitaires et/ou communautaires⁷ des grands organismes internationaux et ceux des organismes nationaux et locaux ayant joué un rôle dans la trajectoire migratoire. Mais les réfugiés ont en commun de vivre une rupture douloureuse des liens avec la société d'origine, au moins temporairement, ce qui les amène à devoir créer des relations plus ou moins intenses avec les membres de leur communauté d'origine mais aussi avec les personnes qui les guident, qui deviennent alors, potentiellement mais pas nécessairement, des «autres significatifs». De l'autre côté du miroir, les intervenants sont aussi nombreux que diversifiés. Que l'on pense à ceux qui transportent leur pratique et expertise en milieu de crise ou à ceux qui accueillent les réfugiés à leur arrivée en pays hôte, ce sont autant de trajectoires de professionnel(le)s ou de bénévoles qui multiplient les profils. Les expériences ici évoquées renvoient au face à face et aux interactions dans l'établissement de liens, ce qui ne signifie pas pour autant que ces rencontres ne soient pas déjà enchâssées dans un ensemble de discours et de significations précédant cette rencontre et suggérant en partie ses modalités. C'est en tous cas ce que notre incursion dans l'internet avait pour intention d'explorer.

L'Humanitaire dans l'internet : matrice de discours et circuit de sens

De par les larges diffusions qu'on lui connaît, l'Humanitaire apparaît comme un ideoscape et un mediascape (Appadurai 1996), et selon notre point de vue, comme une matrice de discours et de sens à caractère englobant et en principe universaliste, plaçant les droits humains et le droit humanitaire comme une motivation et une base idéologique justifiant son action, généralement allant du monde occidental vers les autres régions du monde. L'Humanitaire, tout en étant à la fois universaliste dans son idéologie et sa référence aux droits humains et humanitaires, situe son action dans des lieux précis et auprès de populations précises, et peut se manifester de façon très variable selon les problématiques privilégiées, les circonstances de l'action, les liens plus ou moins étroits avec les acteurs et populations locales, quel que soit d'ailleurs le sens donné à ces notions de populations locales et de monde local. L'Humanitaire est aussi un phénomène très médiatisé; les images diffusées à la télévision des réfugiés et des déplacés, tout comme celles des «humanitaires»⁸ et de leurs actions, sont fortement imprégnées dans les consciences de tout un chacun et viennent certes marquer

l'imaginaire contemporain (Boltanski 1990)⁹, ce qui n'est pas sans rejoindre l'expérience des intervenants locaux qui en sont tour à tour les destinataires privilégiés, les véhicules et les témoins, tout comme d'ailleurs celle des réfugiés qui pour leur part ont eu à vivre le «parcours de l'Humanitaire», de la terre d'exil à la terre d'accueil. Il n'est toutefois pas certain, comme on le verra, que cette vision soit si monolithique et qu'il faille nécessairement conclure que l'Humanitaire ne soit qu'un outil au service de la dé-territorialisation. Le problème est plus complexe qu'il ne paraît.

Enfin, un autre lieu de circulation des images des réfugiés et de l'Humanitaire se trouve bien entendu dans l'internet. Les mouvements sociaux, les mouvements des droits auxquels s'associent des ONG de tous ordres, mais aussi les États, ont bien su utiliser avec force ce médium qui permet d'articuler des actions à caractère transnational et de leur donner leur saveur et incarnation locales à travers les circuits et liens que donnent à voir ces sites. Les ONG humanitaires ne font pas exception, et celles dont les moyens sont suffisants se servent de cette vitrine du monde pour présenter leurs visions, finalités et actions, en bref leurs idéaux et idéologies (pour plus de détail cf. Saillant, Paumier et Richardson, 2005, à paraître).

Nous avons au total retenu 41 sites internet, présentant tous la caractéristique d'être des organismes clefs dans l'intervention auprès des réfugiés et ce au niveau transnational, national et local. Nous avons inclus des organismes identifiés clairement comme humanitaires et d'autres pour qui cette identité n'était pas nécessairement déclarée, pour retenir d'abord et avant tout, des organismes significatifs dans le parcours de nombreux réfugiés partant de divers endroits dans le monde et se retrouvant au Canada et au Québec. Il ne s'agissait donc pas de ne retenir que des ONG s'auto-qualifiant de «humanitaire», ce qui explique l'hétérogénéité du corpus qui rend compte de l'hétérogénéité des acteurs au cœur ou à la périphérie de l'Humanitaire¹⁰. Les pages retenues des sites devaient nous permettre de répondre aux questions : qui accueillir, au nom de quoi, comment, où, tout en observant leur réseautage, l'iconographie, et les textes clefs comme des déclarations de principes. Pour la présente discussion, nous avons décidé de n'inclure qu'un certain nombre de sites d'organismes (N=13), de façon à effectuer une coupe en profondeur de ces derniers, et à ainsi développer nos hypothèses de travail pour l'ensemble du corpus. Nous avons suivi plus attentivement quatre mots clefs pour comprendre les représentations de l'accueil et de l'Humanitaire : ceux de réfugié, de citoyen et de communauté et de celui d'humanitaire lui-même. Le tableau 1 présente la liste des organismes selon leur position au sein

des espaces Transnational [T], National [N] ou Local [L], et selon leur année de fondation, leur type, leur rayonnement et leur mission. Ils reflètent assez fidèlement la composition et la proportion des sites de l'ensemble du corpus.

Les organisations humanitaires **transnationales** peuvent se classer en trois catégories : (A)-les organisations **gouvernementales** (sous autorités politiques et administratives des gouvernements et financées par eux, mais dont l'action et la portée seront transnationales). Ce sont des organisations de type bureaucratique. (B)-Les organisations **intergouvernementales** dont les financements sont à la fois publics et privés. Ce sont des structures avec un personnel important de permanents. Leurs actions et leurs territoires d'interventions sont définis en accord avec les instances gouvernementales dont l'ONU. (C)-Les **organisations non gouvernementales** qui comme leurs noms l'indiquent ne sont pas placées sous l'autorité politique et s'annoncent en général comme neutres et non-confessionnelles. Leurs financements strictement privés confortent leur position. Nous avons retenu quatre organisations transnationales dont une de type gouvernemental (HCR), une de type intergouvernemental (CICR) et deux ONG (CICR; MdM).

Les organisations **nationales**, ici canadiennes, peuvent aussi être classées en catégories selon leur plus ou moins grande indépendance politique vis-à-vis du gouvernement canadien, leur mode de financement, leur rattachement ou non à une ou des organisations transnationales et leur lieu géographique d'intervention externe ou interne au pays. Nous avons retenu cinq organismes dont deux de type gouvernemental (le CCR et la CISR) et trois ONG dont deux sont des membres d'organisations internationales (MdM Ca et Care Canada) mais avec la différence que la première intervient sur le sol canadien alors que la deuxième intervient à l'extérieur du Canada; et enfin une organisation canadienne non rattachée au niveau international et qui intervient sur le sol canadien (CCVT).

Comme les organisations des autres niveaux, nous avons classé les organisations **humanitaires locales**; les critères pertinents de catégorisation seraient **la proximité ou non avec le politique et l'implantation territoriale**. Sur cette base, nous avons sélectionné quatre organisations : le MRCI qui est une émanation du politique québécois et trois ONG dans trois régions différentes (Montréal avec le CSAI, Sherbrooke avec le SANC et enfin une ONG implantée dans la région Laurentides-Lanau-dière, le COFFRET).

Qui accueille-t-on, au nom de quoi et comment?

Le transnational

Bien que toutes les organisations transnationales sélectionnées oeuvrent à des degrés divers auprès des réfugiés¹¹, les références et connotations varient d'un organisme à l'autre. Le Haut Commissariat aux réfugiés (UNHCR) réfère aux réfugiés (au sens de la Convention de Genève) mais fait apparaître la notion de personnes déplacées et de civils déracinés. La Croix-Rouge internationale (CICR) cible pour sa part les civils tout d'abord car elle «veille à ce que les civils qui ne participent pas aux hostilités soient épargnés et protégés, et ne soient pas attaqués». Certaines organisations visent des groupes plus spécifiques parmi les réfugiés, comme les enfants et les femmes (HCR, CARE) et en plus, pour le CICR, des enfants-soldats et en captivité. Certaines organisations se donnent des mandats plus larges, comme Médecins du Monde (MdM) qui cible les populations les plus vulnérables en général; c'est aussi le cas de CARE qui réfère plutôt aux communautés locales menacées et aux besoins fondamentaux, sans s'intéresser de façon spécifique aux réfugiés.

Dans les organisations transnationales, on peut noter deux pôles organisateurs autour des motivations de l'aide : le premier renvoie à l'idée d'urgence, et le deuxième à celui de développement. On veut apporter du secours direct, et surtout protéger les réfugiés des dangers; on les aide à leur rétablissement dans le nouveau pays ou le nouvel espace de vie, on les aide aussi au rétablissement lors d'un retour au pays d'origine et à se refaire une vie. Le pôle développement renvoie davantage au combat contre la pauvreté et à la misère, à la lutte contre la morbidité et la mortalité, mais aussi au soutien pour des conditions favorisant le bien-être, la stabilisation, l'autonomie, ainsi que le développement social dans le pays d'accueil et une ouverture sur la diversité culturelle. Au-delà de ces deux pôles, c'est la notion de Droit qui sert de référence générale à la justification de l'action pour les quatre organisations : les droits humains et les libertés fondamentales pour le HCR, le Droit Humanitaire International et les Droits de l'homme pour le CICR, le droit à la protection égale pour tous pour MdM et enfin la justice sociale et la dignité pour CARE.

Le national

Dans les organisations nationales proches des gouvernements, les populations concernées sont à la fois les immigrants de manière générale et aussi spécifiquement les réfugiés. Le Conseil Canadien pour les Réfugiés (CCR) porte par exemple une attention particulière aux groupes

TABLEAU I
Ensemble des sites présentés selon le niveau, le type, l'année de fondation, le rayonnement et la mission
*** Ensemble des sites (N=13); Corpus total (N=41)**

Organisation	Année fondation /Type	Rayonnement	Mission
Organismes transnationaux			
1. Haut commissariat aux réfugiés (HCR)	1950 <i>Gouvernemental</i>	Monde	Coordonner l'action gouvernementale, protection des réfugiés, résolution des problèmes des réfugiés
2. Croix rouge internationale (CICR)	1863 <i>Intergouvernemental</i>	Monde	Protection de la vie et de la dignité des victimes de guerre et de violence interne
3. Médecins du monde (Mdm)	1980 <i>Non gouvernemental</i>	Monde	Assurer l'accès aux soins mais en insistant sur les droits humains
4. Care international (CI)	1945 <i>Non gouvernemental</i>	Monde	Éliminer la pauvreté et maintenir ou restaurer la dignité
Organismes nationaux			
1. Conseil canadien pour les réfugiés (CCR)	1993 <i>Gouvernemental</i>	Canada	Défense des droits, protection des réfugiés au Canada et dans le monde, faciliter leur établissement
2. Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR)	1989 <i>Gouvernemental</i>	Canada	Rendre des décisions sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la loi
3. Centre canadien pour les victimes de la torture (CCVT)	1980 <i>Non gouvernemental</i>	Canada	Supporter les <i>survivants</i> des actes de torture et de guerre lors du processus d'intégration à la société canadienne
4. Médecins du monde Canada (Mdm Ca)	1996 <i>Non gouvernemental</i>	Canada, Monde	Soigner et protéger les populations les plus vulnérables, ailleurs comme ici. Valorisation de la capacité critique à interpellier les gouvernements en matière d'accès aux services de santé
5. Care Canada	1946 <i>Non gouvernemental</i>	Monde	Développement à long terme dans les domaines de la santé, de l'eau potable, des petites entreprises, de l'agriculture, de la protection de l'environnement et de la réhabilitation communautaire
Organismes locaux			
1. Ministère des relations avec les citoyens et l'immigration (MRCI)	1996 <i>Gouvernemental</i>	Québec	Renforcement du sentiment d'appartenance des Québécois au Québec; présenter une vision moderne de la citoyenneté; affirmer la volonté gouvernementale de renforcer le sentiment d'appartenance à la société québécoise des citoyens et citoyennes
2. Centre d'orientation et de formation pour favoriser les relations ethniques (COFFRET)	1990 <i>Non gouvernemental</i>	Laurentides Lanaudières	Conseiller les nouveaux arrivants dans le but de faciliter la prise de décisions et pour stimuler leur autonomie
3. Centre social d'aide aux immigrants (CSAI)	1947 <i>Non gouvernemental</i>	Montréal métropolitain	Accueil des nouveaux arrivants, qu'ils soient des réfugiés au sens de la Convention, des requérants au statut de réfugié, des cas Humanitaires ou encore des immigrants indépendants qui éprouvent des difficultés Sa mission essentielle est orientée vers les secteurs de l'emploi, de l'accessibilité aux services et la concertation régionale
4. Service d'aide aux néo-Canadiens (SANC)	1999 <i>Non gouvernemental</i>	Sherbrooke	Accueillir la clientèle immigrante venant s'installer dans la région de Sherbrooke. Faciliter leur intégration pleine et entière à la vie sociale, économique et culturelle de notre région en collaboration avec les ressources du milieu. Travailler au développement et au maintien de relations harmonieuses, à l'acceptation mutuelle des personnes immigrantes et des membres de la société d'accueil

de réfugiés et aux immigrants accueillis sur le sol canadien et à certains groupes en particulier comme les femmes et les enfants. L'action de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) est aussi dirigée vers les immigrants et les réfugiés. Par ailleurs, le Conseil Canadien pour les Victimes de Torture (CCVT) définit de façon plus spécifique sa population, qu'il cible comme celle des « survivants de la torture et de la guerre », les familles de ceux-ci y sont le plus souvent associées. Les organismes qui sont des chapitres locaux d'organisations transnationales semblent se donner un mandat plus large. Ainsi, Care Canada ne s'adresse pas spécifiquement aux immigrants et aux réfugiés, il s'adresse aux membres de ce qu'il appelle la *société civile* et ses *communautés* qui sont autant de « personnes touchées par des désastres (naturels et provoqués par l'homme) »; personnes qui selon les interventions effectuées seront déclinées en sous-groupes particuliers. Il perçoit cette société comme un ensemble fragilisé qu'il faut aider à développer des liens pour en faire « un cadre social robuste et vibrant, qui garantisse le respect et fournisse une voix à tous les membres et à tous les groupes d'une société ». MdM Ca fait de même en ne dirigeant pas spécifiquement son action vers les immigrants et réfugiés : il intervient auprès des « populations vulnérables », avec un accent particulier sur les exclus et les personnes minorisées ou/et marginalisées (usagers de drogues, itinérants, sidéens).

Dans les organisations nationales, la protection des populations est le motif le plus souvent invoqué pour déployer l'aide humanitaire, lequel suggère l'importance d'apporter un soutien aux populations déplacées et aux nouveaux arrivants. D'autres motivations sont aussi invoquées, semblables à ce que l'on trouve dans les organisations transnationales, comme l'apport de secours direct, le soutien au retour et au rétablissement dans les pays d'origine quand cela est possible, mais aussi, la contribution au bien-être et à l'autonomie des personnes dans les pays d'accueil, l'aide à l'intégration. Fait intéressant, la prise en compte de la société d'accueil apparaît dans les sites canadiens par des motifs tel que la contribution des réfugiés à l'enrichissement de la société d'accueil, à son développement social, économique et culturel, à sa diversification interne (une valeur positive), à son dynamisme. La notion de Droit n'est pas directement évoquée par tous les organismes contrairement au niveau transnational : on la retrouve au CCR (on parle alors de la Déclaration universelle des droits de la personne), à MdM Ca (droits d'accès aux services de santé) et à Care Ca (on intervient au nom de la démocratie, on fait la promotion de la société civile, des Droits de la personne et de l'équité). Le CISR qui a le mandat d'appliquer les lois canadiennes

de l'immigration se réfère plutôt à la tradition humanitaire du Canada et à son devoir : « Le Canada est tenu d'accorder l'asile à des réfugiés et à d'autres personnes à protéger en vertu d'un certain nombre de conventions des Nations Unies ». C'est ici que le DHI (au dessus de l'État-Nation) rencontre la politique réelle de la Nation qui encadre l'accueil quand accueil il y a. Le justificatif de soutenir les liens caractérise le point de vue national canadien, en articulation avec ses politiques nationales. On le voit apparaître clairement au CCVT qui donne une importance particulière à la place des médiateurs pour rétablir la confiance de ceux qui ont été victimes de torture, mais on le voit aussi dans les points de vue présentés par le CCR à travers ses actions éducatives et de parrainage, par le CISR qui « contribue à forger le tissu social canadien » en participant à l'atteinte des objectifs du gouvernement « visant à faire de la société canadienne une société forte, où l'on peut vivre en sécurité, et qui est ouverte à la diversité et à l'innovation, dans l'esprit de la tradition humanitaire du Canada, reconnue à l'échelle mondiale », par MdM Ca qui intègre le travail du lien auprès des itinérants. Au niveau national, cette insistance sur les liens est particulière aux organismes agissant en sol canadien; on ne le retrouve pas à Care Ca qui agit à l'extérieur du Canada. On voit aussi apparaître un aspect qui était absent au niveau international à savoir la gestion sur le territoire canadien de la rencontre entre « indigènes » et nouveaux arrivants et donc les risques de racisme.

Le local

Dans les organisations locales, les populations desservies sont les immigrants de façon générale; certains organismes ont une préoccupation plus spécifique pour les réfugiés, mais pas tous. Il faut se rappeler ici que les réfugiés publics se confondent avec les immigrants puisqu'ils arrivent au Canada/Québec avec leur papier d'immigrants reçus. Ainsi, le Ministère des relations avec les citoyens et l'immigration, le MRCI, dirige son action envers les immigrants (entrepreneurs, travailleurs et investisseurs) et les réfugiés. Pour les premiers, ils jugent de l'intérêt à les recevoir « sur la base de leurs compétences et des objectifs poursuivis par le Québec, notamment en ce qui concerne la connaissance du français ». Pour les réfugiés, l'accueil est jugé en regard de « leur besoin de protection, leur capacité d'intégration au Québec » qui voit d'un bon œil « la présence, dans certains cas, d'un parrainage par un groupe ou un organisme québécois ». Le Centre d'orientation et de formation pour favoriser les relations ethniques (COFFRET) s'intéresse aux nouveaux arrivants et il a une intervention hyper localisée et extrêmement concrète (logement, écoles, emploi,

démarches administratives, etc.). Le Centre social d'aide aux immigrants (CSAI) décrit aussi son intervention de façon localisée : «l'installation, l'adaptation et l'intégration au sein de la communauté québécoise». Enfin, le Service d'aide aux Néo-Canadiens (SANC) a aussi un objectif très concret et localisé qui cible les *nouveaux venus* ou encore ceux qu'il appelle les *Néo-Canadiens*.

La question des droits disparaît des justifications de l'action, en même temps que celle de l'importance de la stimulation des liens (au sens de l'intégration) prend de l'ampleur. Le MRCI est le seul organisme à se référer à l'Humanitaire non pas en parlant de la tradition (comme le fait le Canada) mais en se référant à l'effort humanitaire qui est le devoir de solidarité internationale «lié aux valeurs promues de la société québécoise, et que cette dernière cherche à affirmer par ses politiques d'immigration permanente». Le MRCI, tout comme les autres organismes locaux, réfère aux réfugiés et immigrants comme une source d'enrichissement tant sur les plans économique que culturel, luttant ainsi contre l'idée de fardeau que pourraient représenter ces derniers pour la société d'accueil. Dans cette perspective, les divers organismes communautaires (COFFRET, CSAI, SANC) stimulent l'autonomie mais en accompagnant (par le jumelage, la guidance, l'orientation, la formation) et par ceci, créent des liens étroits (de proximité). Mais il faut ici, et c'est là la préoccupation de tous les organismes, contribuer à créer le nouveau citoyen dans ce nouvel immigrant, qu'il soit réfugié ou non. Le «travail des liens»¹² doit donc ici prendre un sens autre qu'instrumental, comme on le fait par exemple au SANC : cette intégration des nouveaux venus requiert des actions concrètes (les ingrédients pour faire «prendre» l'intégration) : accueil au motel, recherche d'appartement, inscriptions aux écoles et garderies, ouverture d'un compte bancaire, première épicerie, achat de vêtements, installation du téléphone, orientation dans la ville, etc. tout en tenant compte des réalités locales et des besoins de gérer la rencontre. «Soutenir les nouveaux venus dans leur établissement. Outiller ceux-ci afin de faciliter leur intégration à la société d'accueil. Inciter notre clientèle à établir des relations avec les membres de la société d'accueil».

Les représentations de l'Humanitaire et de l'accueil

Voyons maintenant ce qu'il est possible de dégager des éléments qui précèdent en rapport avec les représentations de l'accueil, en suivant plus attentivement les significations attribuées selon les organismes et les niveaux aux termes de réfugié, de citoyen, de communauté mais aussi d'humanitaire.

La figure du réfugié

Dans les organisations transnationales la plupart du temps, les réfugiés apparaissent comme ces sujets dont les droits sont bafoués, soit comme population globale, soit comme sous-groupes spécifiques suggérant les figures classiques des personnes vulnérables dans les conflits : les femmes, les enfants, les vieillards, les malades actuels et potentiels. Les personnes réfugiées sont surtout des victimes de la guerre, comme le sont les veuves, les détenus, ceux qui sont séparés de leurs proches, les innocents comme les enfants soldats.

Le réfugié apparaît également comme une catégorie groupale universalisée. Les organisations transnationales n'ont pas d'approche individualisée, l'individu se trouvant occulté derrière la catégorie générique, aussi théorique que les droits qui sont invoqués en son nom et aussi universelle que le discours humanitaire que l'on argumente à son endroit. Le réfugié est en même temps dé-territorialisé, produit d'un système social en totale anomie et pour lequel les organisations transnationales définissent un statut et des critères d'inclusion/exclusion.

Dans les organisations nationales, les réfugiés changent quelque peu de figure : il sont souvent confondus avec d'autres catégories, et perdent une part de leur spécificité en étant associés aux immigrants de façon générale. Le réfugié paraît comme une personne qu'il faut installer, intégrer et finalement re-territorier/localiser, ce qui conduit à l'émergence d'une approche plus centrée sur l'individu que sur la catégorie générique de réfugié. Les individus sont alors pris dans leur entité groupale aux titres de leurs droits et des devoirs du Canada à leur endroit, par exemple comme entité administrative (CISR), ou comme survivants (CCVT). Toutefois, dans certaines organisations, comme MdM Ca ou Care Ca, les réfugiés ne sont qu'une catégorie parmi les vulnérables du monde, soit à l'extérieur du Canada, soit à l'intérieur du pays comme itinérants, ou sans abri.

Les organisations locales nous transportent pour leur part dans l'univers des catégories administratives, comme le MRCI pour qui les réfugiés sont une catégorie des politiques d'immigration aux côtés des immigrants indépendants. Le COFFRET, le CSAI et le SANC parlent pour leur part globalement de nouveaux arrivants ou de nouveaux venus ou bien encore d'immigrants mais sans vraiment distinguer de catégories au sein de ceux-ci hormis peut-être, ici et là, les références aux *minorités visibles*, aux *cas humanitaires*, aux *communautés culturelles*. En revanche c'est dans leur discours que nous voyons émerger la notion de nouveaux citoyens et de Néo-Canadiens. L'individualisation est très nettement

privilegiée selon un discours humaniste où il est fortement souligné qu'il faut respecter la personne, le devoir d'installation devenant à ce niveau extrêmement concret. C'est là que se fabrique la citoyenneté mais au travers de tous les éléments qui sont nécessaires à la formation du nouveau citoyen (travail, logement, langue, etc.). La singularité ethnique disparaît ainsi que les aspects de victimisation et de souffrance.

Les figures de la citoyenneté

Les organisations transnationales posent la question de la citoyenneté au travers des droits humains. Pour chacune des catégories déclinées (femmes, enfants, etc.) s'assortissent des droits à la fois universaux et spécifiques (dans la mesure où comme les droits humains, ils sont au-dessus du particularisme des États, des religions ou des cultures) et spécifiques (appliquées à chacune de ces catégories). Les organisations transnationales renvoient à une citoyenneté universelle. Même si le terme est rarement cité, la notion de citoyenneté universelle est implicite dans l'appel aux droits humains dont toutes les catégories qui en sont déclinées appellent des droits qui transcendent les appartenances nationales ou infra nationales.

C'est au niveau des organisations nationales que la notion de citoyenneté est sans doute la plus floue. Si la question de la place du Canada comme pays humanitaire lié par tradition aux valeurs de l'accueil est rappelée, la formation des futurs Canadiens, et donc des futurs citoyens, n'est pas clairement abordée si ce n'est dans le discours de la CISR qui souligne l'importance de *forger le tissu social canadien*. Cependant, on peut voir des différences selon que l'organisation est plus ou moins placée sous la tutelle du gouvernement canadien. Ainsi, la CISR situe son action dans le cadre de l'engagement du Canada dans l'accueil et l'aide, alors que le CCR n'hésite pas à rappeler ses devoirs à l'État et ses engagements traditionnels dans l'accueil des immigrants et des réfugiés, se plaçant au dessus de l'État. Il s'agit cependant pour l'une et l'autre de travailler le tissu social sur le sol canadien. Dans cette mesure, les organisations nationales (hormis Care Ca) ont une préoccupation importante pour l'intégration. Ainsi le Conseil Canadien pour les Réfugiés (CCR) souligne la nécessité de l'éducation du public pour déconstruire les mythes et empêcher le racisme, une approche qui se définit en termes civiques et où la question de la citoyenneté est abordée au cœur de la relation entre les nouveaux arrivants et la population canadienne.

Au niveau des organisations locales, cette préoccupation de l'intégration et des risques inhérents à la rencontre, s'accroît encore. On quitte l'Humanitaire uni-

versalisant pour entrer dans le concret de la communauté locale. Le terme s'incarne dans la possibilité de l'exercice des droits de la personne et dans l'approche des sujets (qui ne sont plus alors déracinés, nus, privés de citoyenneté) que l'on s'attache à former, reformer, fabriquer à leur entrée dans le territoire. La re-territorialisation des déracinés passe par des pratiques concrètes, des techniques et des ingrédients. La re-territorialisation c'est aussi la rencontre entre les nouveaux arrivants et la population locale, ce qui se traduit par une gestion de la rencontre et une prévention des effets négatifs. C'est donc bien aussi ici qu'apparaît la notion de citoyen. Les notions de citoyenneté ou de civisme apparaissent comme les deux faces d'une même médaille que la rencontre met en écho appelant des opérations d'éducation de la population locale en parallèle de la formation-transformation des nouveaux arrivants. Pour que le réfugié soit la source d'enrichissement que les organisations vantent, il faut qu'il devienne fonctionnel rapidement afin d'éviter l'élaboration de représentations racistes ou simplement dévalorisantes; situation qui n'est pas exempte d'ambiguïté puisque c'est au nom de la richesse de sa culture qu'il faut l'intégrer et que cette intégration requiert une adaptation, voire une enculturation des normes et valeurs de la communauté locale qui exige sans doute en partie une certaine oblitération de la culture de l'immigrant. La citoyenneté, du transnational au local, passe donc d'une vision universaliste et abstraite, enchâssée dans l'ordre juridique de l'État-Nation, à une vision élargie, plus près des idées de citoyenneté sociale (Gallissot, Kilani, Rivera 2000) et de citoyenneté flexible (Ong 1999).

Les figures de l'Humanitaire

Les organisations transnationales sont orientées autour de la notion d'Humanitaire et celle-ci est au service des grands principes des droits humains et des droits humanitaires internationaux. Humanitaire et Droit s'associent dans une rhétorique et une éthique de l'intervention qui justifie l'action. Les organisations soutiennent la vision d'un Humanitaire universaliste qui transcende les appartenances nationales et culturelles. L'univers de référence est l'universel même lorsque l'on invoque des catégories sociales spécifiques comme les femmes, les enfants et les vieillards chacune étant d'ailleurs associée à d'autres catégories (droits des femmes, des enfants, des personnes âgées). Silence est toutefois fait sur les hommes en tant que catégorie spécifique¹³. L'usage de la notion d'Humanitaire vise à servir de grands desseins et légitimer de larges principes. Curieusement, plus l'organisme est important en taille mais aussi en pouvoir politique, plus la terminologie est inflationniste et prête le flanc à une surenchère idéolo-

gique pour mieux s'adapter aux discours sur les actions et les orientations prônées. La terminologie est criblée d'associations les plus diverses : «affaires humanitaires», «principes humanitaires», «acteurs humanitaires», «praticiens humanitaires», «terrains humanitaires», «grandes crises humanitaires», «activités humanitaires», «initiatives humanitaires».

Au niveau national, la notion d'Humanitaire se fait moins centrale, et lorsqu'elle apparaît, cela se fait de façon moins abstraite et universaliste : l'individu et éventuellement sa famille apparaît, comme dans le CCVT, et l'idée de l'aide à lui apporter s'incarne dans l'idée d'intégration à la société canadienne. La notion renvoie à deux niveaux d'ordre rattachant alternativement le discours de niveau national à celui des organisations transnationales (au nom des principes et des valeurs humanitaires). C'est alors un énoncé qui situe l'Humanitaire au rang des engagements de l'État canadien, de ses valeurs et traditions humanitaires – ou de celui des préoccupations plus concrètes des autres organisations nationales (où l'action est inscrite au nom du devoir et des responsabilités citoyennes).

Au niveau local et québécois, l'Humanitaire avec ses grands principes universels tend à disparaître comme référence explicite pour tous, derrière des préoccupations concrètes dont nous pouvons voir se dégager principalement deux pôles. Le premier est l'installation matérielle avec tout ce qu'elle requiert dans l'immédiateté mais aussi à moyen terme et qui, en gros, concerne l'intégration socio-économique. L'autre pôle est celui des liens sociaux, de l'intégration socio-culturelle en articulation avec des moyens de facilitation comme les activités de francisation et de jumelage. Lorsque la notion d'Humanitaire apparaît elle renvoie à un ordre moral : celui du devoir et des responsabilités de tout un chacun envers les citoyens du monde et en tant que citoyen du monde. L'Humanitaire, du transnational au local, revêt d'abord un caractère juridique (les droits) et de nécessité (les besoins) pour endosser progressivement une éthique de la responsabilité (au sens de Lévinas 1982) traduite en termes d'obligations et de devoirs envers l'Autre devenu proche.

Les figures de la communauté

Quand la notion de communauté apparaît dans les organisations transnationales elle réfère à deux figures qui s'opposent. Une première est la communauté politique, non pas celle des communautés nationales mais plutôt celle de communauté politique élargie au sens de la Cité du cosmopolitisme. On va jusqu'à nommer, comme le HCR le fait, la *communauté humanitaire* ou la *communauté internationale*. Une deuxième figure dessine la commu-

nauté des autres, elle apparaît dans son anomie, c'est la communauté sociale éclatée et déchirée que l'on invoque, et qu'il faut retisser de l'intérieur. Il faut alors travailler le lien social, le re-territorialiser, le renforcer.

Au niveau national, la communauté apparaît sous une première facette : celle de la communauté nationale telle que la société dans son ensemble. On parle par exemple de la *société canadienne*. Sous sa deuxième facette, la communauté est plutôt fragments, dans l'idée de segments de société, comme de groupes communautaires ou d'associations oeuvrant auprès des réfugiés. Leurs actions s'inscrivent dans le concret de relations sociales et à ce titre le communautaire apparaît sous la figure des partenaires de l'action. Lorsque l'action des organisations humanitaires et communautaires dont le niveau national procède d'une segmentation d'un niveau international (comme dans le cas de MdM Ca ou de Care Ca), le communautaire national se présente alors comme un partenaire relais de l'action.

Au plan local, la communauté apparaît comme la référence explicite par excellence, première, cernée autour de la communauté locale (notre communauté; notre société) et ancrée dans son territoire (notre région).

Ainsi, la communauté se transforme entre les niveaux transnational et local; elle est d'abord large et empreinte de cosmopolitisme; elle se fait plus restreinte au territoire de l'État-Nation, aux fragments de la société civile puis au territoire.

Conclusion : circuits de l'Humanitaire, matrice discursive et territoires de sens

Notre conclusion nous amène maintenant vers deux ordres de remarques, touchant d'une part l'Humanitaire en tant que matrice discursive et d'autre part l'anthropologie de l'Humanitaire.

Nous avons voulu faire apparaître l'Humanitaire en tant que matrice discursive se déplaçant sur le web en tant que lieu ou circuit de déploiement de diverses significations qu'il peut prendre, significations que nous avons tenté, à travers un cas particulier, celui de l'action touchant les réfugiés, du transnational au national canadien puis au local québécois, de saisir les passages, les transformations, les glissements, et bien sûr le mouvement et les tensions entre les réalités de la dé-territorialisation et de la re-territorialisation. Nous cherchions en cela à saisir l'Humanitaire autrement que par sa rhétorique universaliste et une vision surplombante. Nous avons posé la dyade réfugié-Humanitaire comme fondatrice des représentations de l'Humanitaire, sans toutefois les épuiser. Par cette démarche nous voulions entrer dans une logique de dé-substantialisation des catégories de réfugié et d'Hu-

manitaire. Ainsi, l'**Humanitaire** s'est-il présenté comme une catégorie se voulant universelle au plan transnational et progressivement dé-territorialisée en direction du local. Dans le circuit du transnational au local, on passe des responsabilités envers tous aux responsabilités concrètes, face à ces personnes-là, dans ce monde-là, dans ce milieu-là, en un lieu et en un temps donnés. On note cependant que localisation ne signifie pas pour autant perte de toute référence à la globalité. Ne nous a-t-on pas dit à l'été 2002 dans un groupe communautaire en territoire québécois lors d'une entrevue de groupe : «Vous êtes ici dans une mini ONU»? Les **réfugiés** passent quant à eux, au sein du même circuit, de sujets sans droits au statut de citoyens acquérant un nouveau statut mais devant arborer les habits sociaux du nouveau monde qui les accueille, de là toutes les techniques de fabrication du citoyen mises en œuvre qui vont à la fois localiser et «humaniser» la personne. Le réfugié est d'abord associé à la masse des sans droits, ne disposant que de l'identité de réfugié puis, une fois arrivé à la terre d'accueil, il perd à nouveau cette identité pesante et fugitive (s'il est un réfugié public), pour rejoindre une autre masse anonyme de migrants, puis devenir peu à peu, dans le discours, ce citoyen, cet individu, cette personne devant faire des choix quant au sort d'une appartenance à redéfinir dans le milieu qu'il a rejoint. Ainsi, la relation à la **communauté** passe d'un point à l'autre du circuit d'une sorte de cosmopolitisme dépourvu de limites territoriales, éclatant la relation nous/eux dans un territoire sans frontières, pour ensuite se refermer sur une nation, laquelle cherche à éviter trop de différenciations nous/eux, puis sur le territoire local, qui est le lieu de création d'un nous que l'on veut enrichi et ennobli par la présence des autres tout en assurant une certaine gestion des liens.

L'Humanitaire, les réfugiés, leurs relations à la Nation et au territoire local, on s'en rend compte, se présentent comme des catégories plurielles mais interreliées et spécifiées localement : il y a bien là matrice de sens et cette matrice a pour centre la question du Droit et des droits humains mais elle s'articule (et se localise) aux autres termes différemment selon les lieux du circuit. La localisation n'est pas que le fait du local : elle agit aussi dans le contexte transnational qui, dans le circuit de sens que nous avons parcouru, n'est qu'une localisation parmi les autres, dont la raison universalisante perd de sa pertinence ailleurs que dans cette «localité du transnational». L'épreuve du local sur le plus grand circuit de communications du monde montre bien que même les catégories les plus universalisantes, comme celle d'Humanitaire, ont besoin pour exister de se localiser. La dé-territorialisation de l'Humanitaire se donne à voir comme une tension avec

les exigences de la re-territorialisation, peut-être devenue nécessaire pour humaniser l'Humanitaire lui-même. Il est certain que ces avenues mériteront d'être précisées et confirmées plus fermement sur l'ensemble du corpus mais aussi en reliant les données discursives aux données d'expérience dans la suite de nos analyses.

Notre travail s'inscrit dans une anthropologie de l'Humanitaire en train de se constituer, compte tenu des publications de plus en plus nombreuses qu'on lui consacre, à la croisée des théories anthropologiques du développement, de la globalisation, du don, de la santé, du droit et de la modernité. Il est certain qu'une telle anthropologie ne saurait se constituer à partir d'un seul cas de figure (ex. : une catégorie de population visée par l'intervention ou un événement donné), à partir d'un seul lieu du circuit, en isolant le local ou le transnational, à partir d'un seul groupe d'acteurs (ex. : sujets de l'aide ou les intervenants locaux) ou enfin, à partir d'une seule logique (ex. : la compassion, le conflit, la catastrophe); la démarche proposée vise à multiplier les modes d'entrée sur plusieurs cas et lieux pour rendre compte de la complexité. Cette même anthropologie ne saurait également se mettre en place en se limitant bien entendu aux seuls discours : la jonction des univers de sens et des univers de pratiques permet toutefois de remonter au cœur de l'imaginaire et de l'agir humanitaire, renvoyant en miroir l'inflation accusée des mots et des gestes dans cet univers. Cette démarche évite surtout une vision de haut en bas, qui reproduit partiellement l'universalisme hiérarchisant des organisations transnationales, tronquant ainsi l'Humanitaire de sa base la moins visible et la moins accessible. Cette perspective suppose l'évitement d'un trompe-l'œil méthodologique. Enfin, ne faudrait-il pas en venir à repenser l'Humanitaire à partir de paramètres non occidentaux? Lors des événements du tsunami de décembre 2004, il a été répété que l'essentiel de l'action se passait au niveau local, à travers des organisations non visibilisées par les médias et plus ou moins interreliées sur le plan continental. La mondialisation des logiques d'aide n'est certes pas que le seul fait de l'Occident et de l'Humanitaire. Car une anthropologie de l'Humanitaire ne saurait s'élaborer sans la mise en perspective et la comparaison des logiques en cause dans les expressions différenciées de l'aide dans diverses sociétés, de mêmes que des formes de socialité et d'éthique qu'elles sous-tendent.

Francine Saillant, Professeur, Département d'anthropologie, Pavillon Charles-De Koninck, local 3419, Université Laval, Québec, G1K 7P4. Courriel : Francine.Saillant@ant.ulaval.ca
Marguerite Cogent, Professeur associé, département de communication, Université du Québec à Montréal, Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8

Notes

- 1 Francine Saillant et Mary Richardson sont respectivement professeure et étudiante au département d'anthropologie et membres du CELAT (Université Laval). Marguerite Cognet est professeure associée au département de communications (UQAM) et chercheure au Centre de recherches et de formation (CRF) du CLSC Côte des Neiges. La recherche dont découle cet article porte sur la construction des identités des réfugiés et intervenants dans le contexte de l'intervention humanitaire et communautaire. Cette dernière comprend deux volets : l'analyse de discours et un travail de terrain auprès de 5 organismes communautaires du Québec mandatés pour l'accueil des réfugiés publics. Cet article porte sur le premier volet uniquement.
- 2 Transnational et transnationalisme renvoient à cette pratique des organisations internationales les amenant à outrepasser les frontières des États, sur les plans aussi bien politique que culturel. Les ONG humanitaires dont l'activité se situe dans plusieurs pays sont internationales, mais en même temps transnationales quand elles suppléent aux responsabilités de l'État et de la société civile face aux populations desservies.
- 3 Les phénomènes de dé-territorialisation ou de délocalisation, caractéristiques de la modernité avancée, renvoient aux représentations et aux pratiques de sujets et groupes qui ne seraient plus liés obligatoirement par un territoire commun évoluant sans notion de lieu, dans un monde rhizomatique. Appadurai (1996) applique cette notion aux flux financiers, populationnels, idéologiques, médiatiques, technologiques. Giddens (1990) insiste plutôt pour sa part sur la dissociation espace temps.
- 4 Les termes «sans frontières» ou «Without Borders» naissent avec Médecins sans frontière (MSF) dans les années 1970. Les organismes transfrontaliers se détachent en principe du style caritatif des organisations des années d'avant 1970 en plaçant les droits humains au cœur de leur philosophie d'intervention.
- 5 L'Humanitaire contemporain, certes, se déploie auprès de diverses populations et contextes dépassant les conflits armés et la question des réfugiés : les catastrophes, l'aide aux populations minorisées (ex. : Autochtones) ou très «carencées» (quart-monde des mégapoles) sont maintenant monnaie courante. Toutefois, à son origine, que la plupart des auteurs situent à la naissance de la Croix-Rouge (1863), c'est dans le contexte de la nécessité des soins aux blessés de guerre, d'abord les soldats puis ensuite les civils, que se concrétise l'intervention. Avec la Deuxième Guerre mondiale et la Convention de Genève, interviennent deux phénomènes concomitants : la multiplication des ONG humanitaires et de leurs actions auprès des civils, des réfugiés et des déplacés et l'instauration du Droit Humanitaire International (1949). C'est ici que se trouve le creuset historique des associations entre l'Humanitaire et la question des réfugiés.
- 6 Le Droit Humanitaire International est décrit sur le site internet de la Croix Rouge internationale (www.cicr.org)
- 7 Les idéaux humanitaires renvoient au Droit Humanitaire International et aux pratiques des organisations qui s'identifient à ce dernier. Les idéaux communautaires renvoient ici aux pratiques des milieux associatifs et des groupes communautaires qui se déploient selon une logique de proximité et d'intervention d'aide et de soutien, d'éducation et d'*advocacy*.
- 8 Avec la situation iraquienne, on a pu entendre de multiples fois l'expression «les humanitaires». D'un qualificatif associant une idéologie et une pratique, il devient dans certains contextes un substantif servant à nommer les acteurs intervenant sur le terrain, une dénomination qui les met d'ailleurs mal à l'aise. Il y a là substantialisation de la pratique et réification des acteurs.
- 9 Toutefois, parmi les actions humanitaires fortement médiatisées (elles ne le sont pas toutes), il faut souligner la place prépondérante occupée par les interventions en situation de catastrophes naturelles et de désastres écologiques. Personne n'oubliera les images du 26 décembre 2004 et des jours suivants concernant la couverture médiatique du tsunami au Sud-Est asiatique.
- 10 Nous avons lors de la première étape de notre recherche 38 sites comme nous le mentionnions dans une publication à venir (Saillant, Paumier, Richardson 2005), puis, lors de la préparation du présent article et afin de mieux équilibrer le nombre de sites dans chacun des niveaux et catégories de sites, nous avons finalement retenu 41 sites. Nous ne pouvions bien sûr retenir tous les sites existant. La sélection fut basée sur les critères suivants. Pour chacun des niveaux : reconnaissance et notoriété de l'organisme, lien avec le territoire canadien, action auprès des réfugiés, référence explicite à l'Humanitaire. Nous avons exclu les sites d'information aux réfugiés pour les démarches d'émigration, les sites spécifiques s'adressant à une seule catégorie, par exemple les femmes ou un groupe ethno-culturel. Au niveau local, notre choix d'organismes fut inévitablement plus restreint dans la mesure où les organismes sont beaucoup moins souvent dotés de sites internet. Nous avons établi un quota maximum de 50 sites. Les données des sites ont été recueillies entre juillet 2002 et juillet 2003.
- 11 Nous rappelons aux lecteurs et lectrices que le contenu de cette section ne réfère d'aucune manière à des univers d'action existant absolument dans la réalité, mais à des représentations de l'action.
- 12 Le «travail des liens» concerne ces pratiques que l'on retrouve entre autres chez les intervenants communautaires visant à inclure des personnes en situation d'isolement et d'exclusion dans une vie signifiante à leurs yeux et à ceux de la société en général (Saillant et Gagnon 2001).
- 13 Notons que les hommes n'apparaissent pas comme catégorie à l'inverse des femmes. Quand il s'agit des femmes, on tombe dans le domaine du particulier alors que les hommes sont intégrés sans autre interrogation dans l'universel.

Références

- Abélès, M., et M. Pandolfi
2002 Politiques et jeux d'espace. *Anthropologie et Sociétés* 26-1.
- Agier, M.
2002 *Aux bords du monde, les réfugiés*. Paris : Flammarion.

- Agier, M.
2004 Le camp des vulnérables. Les temps modernes, avril-mai 120-137.
- Appadurai, A.
2001 Après le colonialisme. Paris : Fayard.
- Augé, M.
1992 Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité. Paris : Seuil.
1994 Pour une anthropologie des mondes contemporains. Paris : Flammarion.
- Boltanski, L.
1993 La souffrance à distance. Paris : Métailié.
- Boyd, M.
1999 Gender, Refugee Status and Permanent Settlement. *Gender Issues* 17(1) : 5-25.
- Citoyenneté et immigration Canada
2004 www.cic.gc.ca, site consulté la dernière fois en janvier 2004.
- Clifford, J.
1994 Diasporas. *Cultural Anthropology* 9(3) : 302-338.
- Cuillerai, M., et M. Abélès
2002 Mondialisation : du géo-culturel au géo-politique. *Anthropologie et sociétés* 26(1) : 11-28.
- Conoir, Y., et G. Verna
2002 L'action humanitaire au Canada. Québec : PUL.
- Croix Rouge internationale
2005 www.cicr.org, site consulté la dernière fois en février 2005.
- Dauvin P., et J. Siméant
2002 Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG du siège au terrain. Université de la Rochelle : Presses de la fondation nationale des sciences Po.
- Derrida, J.
1997 Cosmopolites de tous les pays, encore un effort! Paris : Galilée.
- Gallissot, R., M. Kilani et A. Rivera
2000 Limbroglie ethnique. Paris : Lausanne.
- Giddens, A.
1990 The Consequences of Modernity. Stanford, CA : Stanford University Press.
- Fassin, D.
2004 La cause des victimes. Les temps modernes, avril-mai : 73-91.
- Hannerz, U.
1992 Cultural Complexity. *Studies in the Social Organization of Meaning*. New York : Columbia University Press.
- Haut commissariat aux réfugiés des Nations-Unies
2000 Les réfugiés dans le monde. Cinquante ans d'action humanitaire. Paris : Autrement.
- Haut commissariat aux réfugiés des Nations-Unies
2005 www.unhcr.ch, site consulté la dernière fois en février 2005.
- Humanitarian Studies Unit
2001 Reflections on Humanitarian Action. Principles, Ethics and Contradictions. London : Pluto Press.
- Jonas, H.
1997 Le principe responsabilité. Paris : Cerf.
- Lévinas, E.
1982 Éthique et infini. Paris : Fayard.
- Malkki, L.
1997 Speechless Emissaries. Refugees, Humanitarianism, and Dehistoricization. *Dans Siting Culture. The Shifting Anthropological Object*. K. Olwig et K. Hastrup, dirs. Pp. 223-254. London et New York : Routledge.
1995 Refugees and Exile: From "Refugees Studies" to National Order of Things. *Annual Review of Anthropology* 24 : 495-523.
- Milner, J.-C.
2004 La roue de l'humanitaire. Les temps modernes, avril-mai : 43-56.
- Ministère des relations avec les citoyens et l'immigration, MRCI
2004 www.mrci.gouv.qc.ca, site consulté en janvier 2004.
- Ong, A.
1999 Flexible Citizenship. Durham, NC : Duke University Press.
- Pandolfi, M., et M. Abélès
2002 Présentation. Politiques et jeux d'espace. *Anthropologie et sociétés* 26(1) : 5-10.
- Pandolfi, M.
2002 «Moral entrepreneurs», souverainetés mouvantes et barbelés. Le biopolitique dans les balkans communistes. *Anthropologie et sociétés* 26(1) : 29-52.
- Saillant F., M. Paumier et M. Richardson
2005 L'Humanitaire et les identités : une perspective anthropologique. Collectif interculturel, à paraître.
- Saillant, F., et É. Gagnon
2001 Soins, lien social et responsabilité. *Anthropologica* 42(2) : 217-230.
- Les temps modernes
2004 L'humanitaire. Avril-Mai.